

Tarification et gestion de l'eau sur notre commune : Lors des derniers conseils municipaux, nous avons abordé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La gestion de l'assainissement est transférée au SIAH, syndicat intercommunal n'ayant pas de but lucratif. La gestion du service de distribution d'eau potable est déléguée à la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE, filiale de Veolia Eau), entreprise privée.

Le prix de l'eau (distribution et assainissement) sur la ville s'élève à 4,51 euros TTC par m³ sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³. Il se situe au-dessus de la moyenne régionale (3,72 euros TTC/m³ en 2011 sur le bassin Seine Normandie, 3,65 euros TTC/m³ sur le bassin Rhin Meuse en 2014). La part pour la SFDE dans ce tarif est de 43%, ce qui donne 2,32 euros TTC/m³. Sur le bassin Seine Normandie, le prix est de 1,95 euro TTC/m³ en 2011.

Pour baisser le cout de l'eau, de nombreuses communes reprennent en régie la distribution de l'eau. C'est le cas de la ville de Paris. Une entreprise comme Véolia, doit verser environ 15% de ces bénéfices à ses actionnaires chaque année. **Ces 15% en moins sur les factures des contribuables seraient bienvenus en ces temps difficiles.** C'est pour cela, que nous avons proposé au conseil municipal de reprendre en régie, dans le futur, la distribution de l'eau potable, en coopération avec des villes voisines, voir avec la communauté d'agglomération. Une proposition de travail qui s'inscrit dans le cadre d'une coopération constructive et responsable en faveur des lupariens.

Le groupe « LOUVRES ENSEMBLE » : Abdenour Chibane, Gérald Verget et Nathalie Carrier